

Loi

Générale

colonial

# Loi n° 13-426-1932 portant approbation de l'échange de lettres signé le 28 février 1930 entre la France et le Danemark et instituant des additions et modifications au traité de commerce franco-danois du 23 août 1742, à la convention provisoire et additionnelle de commerce et de navigation du 9 février 1842 et aux articles additionnels du 9 février 1910.

n° 13-426-1932

Ministère  
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication  
6 avril 1932

Numéro JO  
n° 426 du 31/05/1932

Date du numéro  
31 mai 1932

## INTRODUCTION

L'ASSEMBLÉE NATIONALE A ADOPTÉ LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE PROMULGUÉ LA LOI DONT LA TENUE SUIT :

## TEXTE INTÉGRAL

Article unique. — Le Président de la République est autorisé à ratifier l'échange de lettres, entre la France et le Danemark, signé le 2 février 1930, et portant addition et modification au traité de commerce franco-danois du 23 août 1742, à la convention provisoire et additionnelle de commerce et de navigation du 9 février 1842, et aux articles additionnels du 9 février 1910. Une copie de cet échange de lettres et de ses annexes demeurera annexée à la présente loi. La présente loi, délibérée et adoptée par le Sénat et par la Chambre des députés, sera exécutée comme loi de l'Etat.

PAUL DOUMER. Par le Président de la République : Le Président du Conseil, Ministre des affaires étrangères, André TARDIEU. Le Ministre des finances, P.-E. FLANDIN. Le Ministre du Commerce, et des postes, télégraphes et téléphones, Louis ROLLIN. Le Ministre de l'agriculture, Dr CHAUVEAU.